



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 avril 2021

Date de la convocation : 2 avril 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 32

- présents : 23

votants : 30

L'an deux mille vingt et un, le quatorze avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Chaillac, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Christian BREC, Robert DIEZ-POMMARES, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Michel GUILBERT, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Thierry BARBIER à Christian BREC, Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Marie-Laure FRISCH à Christelle RAOUI, Sylviane GONTIER à Frédérique VRIGNAT, Hubert JOUOT à Gilles TOUZET, Aurélien POINT à Christelle RAOUI, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Laurent ALLILAIRE, Christine DEJOIE, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD).

Membres suppléants présents : Pascal AUFRERE, Daniel PATRIGEON, Marie-Claude PAUTE.

Absents / Excusés : Catherine HUBERT, Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

- » Désignation du secrétaire de séance ;
- » Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 ;
- » Intervention de Monsieur COTIER dans le cadre de la rédaction d'un projet de territoire ;
- » Rédaction d'un projet de territoire ;
- » Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- » Zone Artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault : levée d'option d'achat du crédit-bail du bâtiment de la SCI Nelmar ;
- » Convention entre la Commune de Chalais et la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin pour le remboursement de travaux de voirie ;
- » Vote des subventions communautaires aux associations ;
- » Création d'un budget annexe « lotissements ZA de Chaillac » ;
- » Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 ;
- » Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2021 ;
- » Vote du budget principal 2021 ;
- » Vote du budget annexe « locations commerciales » 2021 ;
- » Modification de la délibération n° 2020-11-24.06 portant création d'un emploi de chargé(e) de mission « patrimoine » ;
- » Questions et informations diverses.

» **Secrétaire de séance** : Alain NEVIÈRE avec le renfort de Nathalie LAURENCIER.

Voté à l'unanimité

► – **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021**

Le Président fait part d'une remarque écrite d'Hubert JOUOT quant à son intervention, à propos du pacte de gouvernance, qui demande que le terme de « bizarre » soit remplacé par « paradoxal ». Considérant qu'il s'agit d'un « pinaillage » le Président propose de ne pas modifier le texte initial.

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2021 à Bélâbre est approuvé à l'unanimité.

► **Intervention de Monsieur COTIER dans le cadre de la rédaction d'un projet de territoire**

► **Rédaction d'un projet de territoire**

Le Président passe la parole à son invité, Vincent COTIER, dirigeant de LocalScan, société castelroussinne de conseil en stratégie pour les territoires. Un souci technique ne permettant pas de projeter à l'écran les documents préparés, le fichier sera très prochainement transmis à la CDC.

Après avoir succinctement présenté son activité de consultant M. COTIER explique ce qu'est un projet de territoire, démarche initiée par les services de l'Etat.

Tout commence par l'établissement d'un diagnostic forces/faiblesses du territoire pour déterminer les enjeux et les orientations du travail à mener. Suit alors un document stratégique listant les projets à mener. Vision des élus déclinée en actions c'est l'élément fondateur de ce que ceux-ci veulent faire du territoire. Il ne s'agit pas d'un document imposé par la loi mais de la projection à au moins moyen terme, 15 à 20 ans, de l'avenir que l'on veut construire en fédérant les habitants et acteurs locaux autour des élus. Les thèmes retenus devront s'aborder selon les compétences portées par la collectivité.

Le projet de territoire est un guide d'actions définissant des priorités et non un simple catalogue de mesures. Le projet devra être vivant et évolutif en fonction du contexte, de la situation du pays... Il doit être singulier et se démarquer des autres, ne pas trop freiner en dépassant le sentiment de ne pas avoir les moyens financiers nécessaires. Il faut rester dans ce qui est faisable et raisonnable en sachant qu'il y a de plus en plus d'aides de l'Etat à mobiliser.

Après une première étape ébauchée par les élus il convient d'associer les habitants pour confronter le projet aux autres acteurs. Il faut être pragmatique et rigoureux, poser les fondamentaux, puis laisser place à l'imagination. A minima il faut constituer un Copil (comité de pilotage composé de 2 ou 3 personnes) et un Comité technique avec les salariés et techniciens pour assurer le bon avancement du projet. L'étape de lancement permettra d'expliquer le pourquoi, le comment et le quand.

La méthode de diagnostic consistera à poser les vérités du territoire en les répartissant entre forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cela servira à déterminer les ambitions pour le territoire et évaluer les moyens de les atteindre à travers des objectifs stratégiques. Dans la foulée il faudra passer des axes stratégiques aux axes d'actions et aux fiches projets avec un calendrier de leur mise en œuvre, tout en s'assurant de la faisabilité opérationnelle des actions : compétence, maîtrise d'œuvre, coût, financement, normes, le tout dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

La CDC devra faire du projet un outil marketing en communiquant via un journal et son site sur l'avancée de la mise en œuvre. Cela donnera du sens et de la visibilité à la politique communautaire pour faire vivre le projet en gardant la possibilité d'inter-agir avec l'environnement institutionnel et économique.

Pour répondre à la question de Michel GUILBERT qui souhaite que le projet soit le résultat d'une co-construction avec les forces vives du territoire, Vincent COTIER insiste sur une démarche partant des premiers échanges entre élus qui doit s'élargir ensuite pour éviter de présenter au final du tout fait clé en mains.

Laurent LAROCHE pense que le Conseil de développement prévu dans le Pacte de gouvernance pourrait y démontrer toute son utilité.

Vincent COTIER répond, avant de quitter la séance, estimer avec le recul de son expérience, que les Conseils de développement sont très souvent complexes à mettre en phase dans le processus de décision.

A la question d'Alain NEVIÈRE sur la validation du choix de l'intervenant et le budget requis pour la prestation le Président répond qu'il lui paraît très pertinent que la CDC s'engage dans les meilleurs délais dans cette démarche d'élaboration d'un projet de territoire, ce qui lui permettra d'argumenter les demandes de soutien financier, notamment de l'Etat.

Voté à l'unanimité.

► **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire**

Mathieu MOREAUX souhaite que la CDC puisse se faire accompagner par une telle assistance en relation directe avec tous les professionnels de santé. Il sera essentiel d'étudier le projet dans son environnement immédiat mais aussi un peu plus large, de rechercher un local, de prendre en compte les contraintes administratives, techniques et réglementaires (exemple l'ABF) d'un tel projet.

Gilles TOUZET s'interroge sur la localisation du projet, les professionnels concernés, le mode de fonctionnement, le rôle de la CDC, le sort des cabinets médicaux de Chaillac et Bélâbre...

Le Président estime qu'il faut absolument se servir de la volonté des professionnels de santé regroupés pour travailler ensemble sur un site attractif bien équipé. Les autres cabinets pourraient travailler en concertation comme des annexes complémentaires. Il faut anticiper la venue de nouveaux professionnels et prévoir des locaux disponibles pour eux. La CDC pourrait être le propriétaire pour faciliter la mobilisation de fonds. De toutes façons le projet est celui d'une MSP pour le territoire et non pour une commune.

Selon Philippe GOURLAY il semblerait que le Contrat Local de Santé du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin ait l'idée que la MSP de Saint-Benoît-du-Sault serait une antenne de celle d'Argenton.

Christian BREC rappelle que le rattachement à Argenton apparaissait la seule solution pour contourner le blocage d'un élu influent opposé à l'idée d'un pôle principal basé à St Benoît. La dégradation de la situation se précise avec l'abandon de la population à soigner lors du prochain départ des médecins d'Azerables et Chaillac et la perspective du départ en retraite du médecin de Bélâbre d'ici 5 ans. A partir de la MSP on peut installer des antennes ou annexes.

A la question de Paul JEANNEAU sur d'éventuels médecins salariés le Président répond que ce n'est pas à l'ordre du jour mais que ce serait éventuellement possible.

Philippe GOURLAY demande quel serait le profil du maître d'ouvrage, le Président répond que ce serait quelqu'un qui a déjà travaillé sur un projet de MSP.

Voté à **30 voix pour et 2 abstentions.**

» Zone Artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault : levée d'option d'achat du crédit-bail du bâtiment de la SCI Nelmar

A l'origine le locataire avait 3 mois avant la fin du bail pour lever l'option d'achat... Mathieu MOREAUX souhaite donc que la situation soit réglée rapidement mais n'a pas trouvé trace à la CDC des anciens échanges de courriers.

Philippe GOURLAY précise que cette démarche avait été engagée par l'ancien chargé de mission économie.

Arrivée d'Hubert JOUOT.

Potentiellement il y a 3 repreneurs pour le bâtiment qui a été estimé à 140 000 € par les domaines. Depuis fin 2019 la CDC, qui aurait dû alerter le locataire est dans l'illégalité.

Levée d'option d'achat votée à **l'unanimité.**

» Convention entre la Commune de Chalais et la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin pour le remboursement de travaux de voirie

Il s'agit par la signature d'une convention entre Commune et CDC de régulariser le remboursement de travaux de voirie indûment facturés à Chalais.

Voté à **l'unanimité.**

» Vote des subventions communautaires aux associations

En l'absence de Thierry BARBIER, c'est Mathieu MOREAUX qui présente les éléments complémentaires réclamés par la commission culture et sports que les demandeurs ont transmis en retour. Compte tenu de ces retours il propose de voter les subventions pour la course cycliste de Dunet, l'association Eaux vives 36 et l'association BALTRAP sous réserve que ces projets soient effectivement menés à leur terme.

A la question de Philippe GOURLAY sur l'intérêt pour la CDC de subventionner de si petits projets le Président répond que le contexte très difficile pour le monde associatif peut justifier même ces modestes contributions.

- 400 euros à l'US Argenton Cyclisme,
- 345 euros à l'association Eaux Vives 36,
- 1 500 euros à l'association B.A.L.T.R.A.P.

Sous réserve que les manifestations soient réalisées.

En ce qui concerne une subvention pour l'ADS de Saint-Benoît-du-Sault, le manque d'informations justifie le report de son examen à un prochain conseil.

Voté à l'unanimité.

► **Création d'un budget annexe « lotissement ZA de Chaillac »**

La note établie à partir de l'avis du Trésorier du Blanc précisant la réglementation des conditions de gestion de ce projet en liste les obligations imposées à la CDC et explique la délibération soumise au vote.

Voté à l'unanimité.

► **Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021**

Le Président propose le maintien de l'ensemble des taux à un niveau identique à celui de 2020.

Impôts	Taux 2020	Proposition Taux 2021	% évolution
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	24,98 %	24,98 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	1,08 %	1,08 %	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	5,87 %	5,87 %	0,00 %

Voté à l'unanimité.

► **Fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) année 2021**

Le montant qui sera appelé par le SMABCAC sera calculé sur un taux identique à celui de 2020 mais sur la base d'une population en diminution.

Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à 55 000 €.

Voté à l'unanimité.

► **Vote du budget principal 2021**

Le Président lit les documents remis aux délégués et explique les raisons des principaux écarts relevés par rapport aux chiffres de l'exercice précédent.

A ce titre Nathalie LAURENCIER souligne pour sa commune l'explosion des dépenses concernant l'énergie du fait du passage au tarif non réglementé en janvier. Michèle BALLETT et Jean IMBERT confirment subir les mêmes écarts pour leurs communes. Tous soulignent la difficulté pour décrypter des factures très complexes.

Laurent LAROCHE les engage à faire comme lui : prendre rendez-vous avec un conseiller Enedis et saisir le Directeur départemental EDF M. CONSCIENCE.

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	329 700,34
011	Charges à caractère général	1 647 850,00	013	Atténuations de charges	0,00
012	Charges de personnel	415 333,33	70	Redevance domaine public	15 000,00
014	Atténuations de produits	866 050,00	73	Autres impôts et taxes	2 573 259,30
65	Charges de gestion courante	784 530,00	74	Dotations et subventions	1 192 510,50
66	Charges financières	22 483,17	75	Autres produits de gestion	82 403,72
67	Charges exceptionnelles	100,00	7713	Libéralités reçues (dons)	500,00
			7817	Suppression provision	6 314,00
022	Dépenses imprévues	45 139,28			
	TOTAL OP. REELLES	3 781 485,78		TOTAL OP. REELLES	4 199 687,86
023	Autofinancement	400 000,00	777	Subv invest transférées	11 715,26
6811	Amortissements	227 475,54	7768	Neutralisat° amortissement	197 558,20
	TOTAL OP. D'ORDRE	627 475,54		TOTAL OP. D'ORDRE	209 273,46
	TOTAL DEPENSES	4 408 961,32		TOTAL RECETTES	4 408 961,32

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	Résultat reporté	786 020,09
RAR	Restes à réaliser	2 081 918,77	RAR	Restes à réaliser	346 690,76
1641	Emprunts	46 097,94	1068	Excédent affecté	949 207,92
16818	Autres prêteurs	13 333,33	10222	FC TVA	60 000,00
202	Elaboration du PLUi	-100 000,00	13	Subventions d'investissement	583 631,00
2031	Frais d'études	52 288,40			
2033	Frais d'insertion	571,20			
2041412	Fonds de concours	-100 000,00			
2041632	Subvention au Budget Annexe	148 083,66			
2088	Autres immobilisations corporelles	-1 628,00			
2115	Terrains bâtis	-10 000,00			
2128	Aménagement de terrain	-10 000,00			
2135	Installations agencements	10 000,00			
2138	Autres constructions	-10 000,00			
2138-30	Restauration du Moulin de Dunet	-200 000,00			
2138-31	Restauration maison « Margot »	300 000,00			
2151	Réseaux de voirie	8 000,00			
2152	Panneaux circuits touristiques	25 443,10			
21571	Matériel roulant	30 000,00			
21578	Matériel et outillage de voirie	5 000,00			
2183	Matériel et matériel informatique	47 518,10			
2184	Mobilier	5 423,27			
2188	Autres immobilisations corporelles	-500,00			
2312	Terrains nus	-10 000,00			
2313-10	Projet MARPA Roussines	30 000,00			
2313-36	Bâtiment communautaire	500 000,00			
2313-37	Maison médicale	200 000,00			
2317-34	Travaux pont de Mazereau	-43 000,00			
2317-35	Travaux pont de Draige	-49 000,00			
2317-38	Eclairage public prog. 2021	144 000,00			
4581..	Opérations invest. sous mandat	-64 906,82	4582...	Opérations invest. sous mandat	-64 906,82
020	Dépenses imprévues	30 202,08			
	TOTAL OP. REELLES	3 078 845,03		TOTAL OP. REELLES	2 660 642,95
139..	Subv d'invest transférées	11 715,26	021	Autofinancement	400 00,00
198	Neutralisation amortissement	197 558,20	28...	Amortissements	227 475,54
	TOTAL OP. D'ORDRE	209 273,46		TOTAL OP. D'ORDRE	627 475,54
	TOTAL DEPENSES	3 288 118,49		TOTAL RECETTES	3 288 118,49

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 408 961,32 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 288 118,49 €.

Avant de passer au vote le Président tient à souligner l'excellent travail réalisé par les services et le bureau pour arriver à ce résultat.

Voté à l'unanimité.

» **Vote du budget annexe « locations commerciales » 2021**

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	35 682,34
011	Charges à caractère général	90 166,34	75	Autres produits de gestion	60 000,00
65	Charges de gestion courante	2 000,00	774	Subvention du BP	200 000,00
67	Autres charges exceptionnelles	0,00			
			77	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	3 516,00			
	TOTAL OP. REELLES	95 682,34		TOTAL OP. REELLES	295 682,34
023	Autofinancement	193 536,27	777	Sbv d'invest transférées	31 037,27
674	Levée d'option d'achat	0,00	7768	Neutralisation amortissement	5 235,00
6811	Amortissements	42 736,00			
	TOTAL OP. D'ORDRE	236 272,27		TOTAL OP. D'ORDRE	36 272,27
	TOTAL DEPENSES	331 954,61		TOTAL RECETTES	331 954,61

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	Résultat reporté	407 708,23
RAR	Restes à réaliser	726 106,67	RAR	Restes à réaliser	333 398,44
			1068	Excédent affecté	0,00
2031	Frais d'études	150 000,00			
2111	Terrains	70 000,00			
2138	Bâtiment	-50 000,00	1312	Région	480 000,00
23135	Constructions	1 008 083,66	13158	Subvention du Budget Principal	148 083,66
27632	Région (Fonds d'investissemnt)	150 000,00	1331	DETR	500 000,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	2 069 190,33		TOTAL OP. REELLES	1 869 190,33
			021	Autofinancement	193 536,27
139	Sbv d'invest transférées	31 037,27			
198	Neutralisation amortissements	5 235,00	2804422	Amortissements	42 736,00
	TOTAL OP. D'ORDRE	36 272,27		TOTAL OP. D'ORDRE	236 272,27
	TOTAL DEPENSES	2 105 462,60		TOTAL RECETTES	2 105 462,60

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 331 954,61 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 105 462,60 €.

Voté à l'unanimité.

» **Modification de la délibération n° 2020-11-24.06 portant création d'un emploi de chargé(e) de mission « patrimoine »**

Il s'agit simplement de mettre en cohérence le cadre d'emploi du poste avec le contour de la mission et donc de passer de technicien catégorie B, filière technique à attaché territorial de conservation du patrimoine catégorie A, filière culturelle.

Voté à l'unanimité.

» **Questions et informations diverses**

Réunion de la commission économie : 21 avril 9h en présentiel à la CDC

Rencontre avec M. Salmon (Dev'Up) le 19 mai 16h.

La commune de Roussines vend son camion benne (entre 5 et 10 000 €).

CACES : il reste quelques places pour la prochaine session si des communes sont intéressées

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 45 minutes.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 25 mai 2021 à 18h30 à Lignac

Le Président, Mathieu MOREAUX

